



DEROULEMENT D'UNE JOURNEE AUX AJONCS

1) L'école: Education Nationale et VAL

Au sein de l'école, il y a 2 structures:

	La structure scolaire	La structure extra-scolaire - Le VAL (Vacances Animation Loisirs)
		
Qui est ce ?	L'équipe enseignante, c'est-à-dire les enseignants et la directrice (Catherine JEGU), dépendants de l'Education Nationale	L'équipe d'animation, c'est-à-dire les animateurs et la directrice VAL Ajoncs (Loica BARBARIA) font partie du VAL, centre de loisirs dépendant de la mairie de Courbevoie
PARTAGE DU TEMPS	Les périodes d'enseignement : (en vert dans le tableau) <ul style="list-style-type: none"> - De 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi - De 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis 	Le temps périscolaire : (en orange dans le tableau) <ul style="list-style-type: none"> - la garderie du matin - la pause méridienne (dont la cantine) - l'accueil de loisirs du mercredi - les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du vendredi après-midi - la garderie du soir - les activités postscolaires (à partir de la moyenne section : anglais, expression corporelle, musique) - le centre de loisirs pendant les vacances scolaires - les séjours de vacances

Concrètement, au sein de l'école, la directrice d'école et la directrice du VAL se succèdent au quotidien, chacune avec son équipe, pour le bien-être de nos enfants. La directrice de l'école n'intervient pas sur le temps VAL, et réciproquement, la directrice VAL n'intervient pas sur le temps enseignement.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h20	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30/12h30	Cantine* (VAL)	Cantine (VAL)
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement	*Le Mercredi, seuls les enfants de l'accueil de loisirs déjeunent à la cantine.	Accueil de Loisirs (VAL)	Enseignement
16h30 - 18h45	Garderie (VAL)	Garderie (VAL)			Garderie (VAL)

2) Inscriptions et pointage quotidien

La ville de Courbevoie a mis en place un site afin d'inscrire et de réserver les différents temps périscolaires (le temps VAL).

Les inscriptions et réservations sont donc à effectuer sur le site « Courbevoie chez moi », au plus tard la veille minuit sur le site « Courbevoie chez moi » (sauf l'accueil de loisirs du mercredi « occasionnel » qui doit être réservé au maximum le lundi minuit pour le mercredi suivant).

De plus, la directrice vous demande de remplir des feuilles de pointage papier, qui permettent de vérifier les inscriptions et les éventuels ajustements de commandes pour la cantine, ainsi que les horaires de sortie de chaque enfant.

Accès

<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

L'accès à votre espace sur « Courbevoie chez moi » nécessite la création d'un compte. Si vous avez égaré votre code famille pour accéder au site, vous pouvez le redemander au Guichet Famille de la mairie de Courbevoie :

Téléphone 01 71 05 79 38

Courrielfamille@ville-courbevoie.fr

Guide d'utilisation

Un guide d'utilisation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec Courbevoie chez moi :

https://www.courbevoie-chez-moi.fr/themes/guichet_numerique/files/Notice%20d'utilisation%20Courbevoie%20Chez%20Moi.pdf

Inscriptions et Réservations :

1. Pour chaque activité, vous pouvez inscrire votre enfant en « ferme » ou en « occasionnel ». Vous pouvez également désinscrire votre enfant d'une activité.

2. Ensuite dans la partie réservation :

- Si votre enfant a été inscrit préalablement de manière ferme à une activité tous les jours (ex. Cantine Lundi Mardi Jeudi Vendredi) :
 - alors cette activité sera automatiquement réservée à toutes les dates.
 - Si jamais votre enfant ne fréquente pas l'activité de manière exceptionnelle à certaines dates, vous devez retirer les réservations pour les jours non fréquentés, sinon cela vous sera facturé.
- Si votre enfant a été inscrit préalablement de manière ferme à une activité certains jours (ex. Garderie Lundi seulement) :
 - alors cette activité sera automatiquement réservée à toutes les dates correspondantes (tous les Lundis).
 - Si jamais votre enfant ne fréquente pas l'activité de manière exceptionnelle à certaines dates (dans notre exemple un Lundi), vous devez décocher la réservation pour le jour non fréquenté, sinon cela vous sera facturé.
 - Si votre enfant est amené à fréquenter l'activité de manière exceptionnelle un autre jour (ici un Mardi), vous devez ajouter la réservation en cochant pour ce jour précis.
- Si votre enfant est inscrit en occasionnel à une activité, vous devez effectuer la réservation pour chaque jour auquel votre enfant ira à l'activité (par défaut rien n'est réservé).
- Si votre enfant n'est pas inscrit à une activité, vous ne pouvez pas effectuer de réservation pour cette activité, vous devez l'inscrire avant.